

DÉCLARATION SPÉCIALE DE LA CONFÉRENCE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Doc. Assembly/AU/17(XXIV)

NOUS, chefs d'État et de gouvernement, réunis en notre vingt-quatrième session ordinaire, les 30 et 31 janvier 2015, à Addis-Abeba (Éthiopie);

Tenant compte de la résolution 886 (XLIV) de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, portant création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique,

Préoccupés par l'échelle et l'ampleur croissantes des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, en particulier de nos industries d'extraction et de nos richesses naturelles, ce qui constitue une ponction sur les ressources nécessaires au développement de l'Afrique. On estime à ce propos que l'Afrique a perdu 1800 milliards de dollars entre 1970 to 2008 et qu'elle continue de perdre des sommes faramineuses évaluées à 150 milliards de dollars par an en flux financiers illicites (FFI) ou « fuite illicite de capitaux » notamment par l'évasion fiscale, les fausses facturations des opérations et des services liés au commerce par les compagnies multinationales ;

Conscients du fait que le problème des flux financiers illicites est aggravé par, entre autres, les tendances corruptrices des organismes gouvernementaux, l'absence ou la faiblesse des institutions africaines dans tous les secteurs, aux niveaux national et continental, les problèmes de gouvernance, l'instabilité et les conflits politiques, la faiblesse des administrations fiscales et le manque de capacités pour lutter contre ces activités criminelles ;

Reconnaisants le besoin croissant de mobiliser les ressources nationales pour réaliser nos visions et nos objectifs de développement continental, en particulier l'Agenda 2063 et la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015, qui appellent, l'un comme l'autre, à une croissance inclusive, au développement durable et à la transformation structurelle socioéconomique de l'Afrique par l'utilisation optimale de nos ressource naturelles ;

Conscients du fait que le montant des flux financiers illicites est plus élevé que celui des entrées des programmes d'aide étrangère au développement ;

Convaincus du fait que la réduction des flux financiers illicites par, entre autres, l'institutionnalisation de régimes juridiques et règlementaires prudents, des politiques fiscales qui interdisent le secret bancaire, la lutte contre la corruption, la mise en place ou le renforcement d'institutions africaines, le renforcement des capacités des états membres à négocier les contrats, la bonne gestion fiscale et l'identification et le rapatriement des ressources perdues à travers les flux financiers illicites peuvent grandement contribuer aux sources alternatives de financement de l'agenda de développement de l'Afrique ;

Convaincus en outre que le moment est venu pour que l'Afrique renaisse, qu'elle se approprie ses ressources naturelles par une gestion efficace et une bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les secteurs de l'extraction et des ressources minérales, afin d'en optimiser les bénéfices pour les générations actuelles et futures, tout en limitant les incidences environnementales et macroéconomiques;

Notant la diligence manifestée et l'ampleur des travaux entrepris par le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, travaux qui ont porté sur de vastes consultations avec un éventail de parties prenantes en Afrique, ainsi que des partenaires aux États-Unis d'Amérique et en Europe ;

Prenant note du rapport, ainsi que des conclusions et des recommandations du Groupe de haut niveau ;

Exprimant notre gratitude au Président du Groupe, S.E. M. Thabo Mbeki, ancien président de la République d'Afrique du Sud, ainsi qu'aux membres du Groupe pour le rapport rigoureux et exhaustif qu'ils ont produit ;

Exprimant également notre gratitude aux organisations et aux gouvernements africains, de même qu'aux partenaires de l'Afrique et aux agences de développement pour le large soutien qu'ils ont témoigné au Groupe dans ses travaux ;

Par la présente:

1. **APPROUVONS** les conclusions et les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique;
2. **DECLARONS NOTRE ENGAGEMENT** à mettre fin aux flux financiers illicites chroniques en provenance d'Afrique, qui constituent un obstacle majeur au développement social et économique durable de notre continent;
3. **SOMMES RESOLUS** à faire en sorte que toutes les ressources financières perdues en raison de la fuite illicite de capitaux et des flux financiers illicites soient identifiées et rendues à l'Afrique afin de financer son programme de développement. À cet égard, **INVITONS** la Commission, en collaboration avec les États membres, à lancer une campagne médiatique et diplomatique pour favoriser le retour des avoirs illicitement sortis d'Afrique ;
4. **DECLARONS EN OUTRE NOTRE ENGAGEMENT** à adopter et à mettre en œuvre les conclusions et les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et à cet égard, **DEMANDONS** à la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les CER de suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de haut niveau et de présenter des rapports d'étapes sur les progrès accomplis chaque année à la Conférence ;

5. **APPELONS** la communauté internationale à adopter les conclusions et les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et à les mettre en œuvre ;
6. **DEMANDONS A** la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, et la Banque africaine de développement, de communiquer les conclusions et les recommandations du Groupe au sein du continent et au niveau mondial et d'entreprendre, à cet effet, de nouvelles activités de recherche et de renforcement des capacités ;
7. **DEMANDE** au Président du Groupe S.E.M. Thabo Mbeki, ancien président de la République d'Afrique du Sud et aux membres du Groupe de poursuivre leur engagement et leur action de plaider en vue de diffuser les conclusions auxquelles ils sont parvenus et de mobiliser le soutien d'une large coalition de partenaires, notamment de la société civile et du secteur privé pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe;
8. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, et les autres partenaires de développement de renforcer les capacités des États membres et des institutions de l'Union africaine, notamment en matière de négociation de contrats, de gestion fiscale, de cadres et de politiques réglementaires et juridiques, de blanchiment d'argent, de recouvrement et de rapatriement des avoirs, ainsi que de bonne gouvernance pour assurer **une gestion et une gouvernance** efficace et optimale de nos ressources naturelles ;
9. **EXPRIME** la nécessité de veiller à ce que les flux financiers illicites et leur impact sur la mobilisation des ressources nationales soit dûment prise en compte par la 3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement et à cet effet **SOULIGNE** la nécessité d'une coopération internationale solide pour faire face à ce problème.